Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **11 juin 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean Pierre Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée***** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane***** a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme JULLIEN Marie Josée et Mme BARET Liliane sont arrivées au moment de la discussion de la 5ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)
- Affectation de résultat

L'exécution budgétaire de l'exercice 2008 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de clôture de : 22 034.25 €
- en section d'investissement : un déficit de clôture de : 14 476.34 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Mairie des Avirons

Il est proposé au conseil l'affectation suivante :

• **14 476.34 €** à porter lors du vote du budget supplémentaire à la section d'investissement – Article 1068 – Excédent capitalisé.

• **7 557.91 €** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 – Excédent reporté.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2008 du budget du SPANC, tel qu'arrêté ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons